



SAINT-ETIENNE DE-GOURGAS

Commune de Saint Etienne de Gourgas
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 Juillet 2023

Date de la convocation : 26 Juin 2023

Présents : Mesdames BATACHE Carmen, BOUSQUET Elisa et JIBAUD Anne-Marie, Messieurs REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, CORROCHANO Roger, GRIMAL Christian, PASTOR Robert et PRADEILLE Jean-Philippe

Absent excusé : Messieurs BOUSQUET Julien et LE DROGO Didier

Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.

1- Adhésion au Parc Régional des Grands Causses

Monsieur le Maire explique que l'adhésion au Parc Régional des Grands Causses (PRGC) est une opportunité pour notre Commune et permettra de bénéficier de ses services en matière d'ingénierie et d'accompagnement pour la réalisation de divers projets. Plusieurs présentations ont été faites à destination des conseillers municipaux. Certains de Saint Etienne y ont assisté et ont été convaincus de l'intérêt de cette adhésion.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à la charte du PRGC.

2- Point travaux

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sur le mur de l'Esplanade ont été commencés en régie, mais en raison du départ d'un des Agents Techniques, ces derniers ont dû être interrompus.

Il est donc nécessaire de consulter des entreprises et d'engager les travaux avec celle présentant le meilleur rapport qualité/prix, ainsi que le délais le plus court, pour un montant de l'ordre de 25 000€ HT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour consulter d'autres entreprises et s'engager avec celle présentant le meilleur rapport qualité/prix/délais.

3- Point personnel

Monsieur le Maire expose qu'en raison de l'absence d'un Agent Technique pour mise en disponibilité, il est important de procéder à son remplacement, qui débutera le 1^{er} septembre 2023 pour une durée d'un an.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour le recrutement d'un Agent Technique remplaçant pour une période d'un an.

Questions Diverses :

- **Point sur le Marché :** Il a été convenu que la Mairie apporterait un soutien financier sur certaines animations.

- **Point PLUi :** Une permanence s'est tenue le 27 juin 2023, des observations peuvent être formulées par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, 1 Place Francis Morand, 34700 Lodève. Pour rappel le projet de zonage peut être consulté sur le site de la Mairie (Catégorie : Urbanisme).

- **Parking de l'école :** Les travaux concernant le parking de l'école doivent être commencés cette année, en raison de la subvention accordée que la Commune pourrait perdre si le chantier n'est pas débuté.

Le Maire, Monsieur Jean-Luc REQUI

